



**ACTION DES SALARIÉ·E·S
DU SECTEUR ASSOCIATIF**
syndicat-asso.fr

Stage intersyndical

« Enfants et jeunes migrant·e·s : face à leur précarité, enseigner et accompagner »

Le mardi 18 février 2025 à la Bourse du Travail

32 avenue de l'Europe 38100 Grenoble

de 8h30 à 16h30

Il s'agit d'un stage d'information syndicale ouvert aux personnes syndiquées et non-syndiquées, organisé conjointement par des syndicats de l'éducation nationale et du travail social : la CNT éducation, la FSU, SUD éducation, SUD Collectivités Territoriales, SUD Santé-Sociaux et SUD Asso. C'est un stage pour nous former, nous rencontrer et organiser la défense des enfants, de leurs familles et des jeunes migrant·e·s.

Pourquoi cette formation ?

Nombre de personnes migrantes vivent en France un parcours d'obstacles permanents pour faire reconnaître leurs droits. La chasse aux personnes sans-papiers s'est installée dans la durée, et la loi Asile et Immigration vient encore plus complexifier la vie des exilé·e·s. Parmi ces migrant·e·s, des enfants, arrivé·e·s seul·e·s ou en famille, doivent évidemment pouvoir bénéficier du droit à la scolarisation, à une éducation et à un accompagnement social dans de bonnes conditions.

Pourtant, de multiples façons, ces droits sont de plus en plus bafoués. Enseignant·e·s, autres personnels de l'éducation nationale, parent·e·s d'élèves et élèves, travailleur·euse·s sociaux s'organisent donc pour les soutenir et les défendre, notamment à travers les syndicats et le Réseau Éducation Sans Frontières.

Quel contenu ?

Le stage permettra de mieux connaître les parcours scolaires des enfants migrant·e·s, l'accompagnement social auquel ils peuvent prétendre avec leur famille, les obstacles rencontrés, les réussites, les droits des personnes migrantes, la juridiction sur le droit au séjour, les droits et devoirs des enseignant·e·s, des travailleur·euse·s sociaux, ainsi que la manière d'aider ces élèves et leurs familles en facilitant les liens avec les réseaux et organisations existants.

Les formations et débats seront nourris d'interventions d'enseignant·e·s notamment d'UPE2A (Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants), de travailleur·euse·s médico-sociaux, d'un avocat spécialisé en droit des étranger·e·s, de militant·e·s de collectifs et associations luttant pour l'accès aux droits des personnes étrangères.

Par ailleurs des temps plus libres d'échanges et de rencontres seront aussi proposés.

À qui s'adresse cette formation ?

L'accueil des enfants migrant·e·s est l'affaire de tous et toutes :

- dans l'éducation nationale : ATSEM, AESH, AED, AP, AS, PSY EN, personnels de santé et administratifs, enseignant·e·s ;
- dans le travail social : travailleur·euse·s médico-sociaux et personnels exerçant dans des structures accompagnant et hébergeant ces enfants et jeunes.

Quelles modalités de participation ?

La formation est gratuite et accessible à toute personne, y compris non-syndiquée.

Dans l'éducation nationale, comme dans la fonction publique territoriale, chaque fonctionnaire ou agent·e non titulaire, syndiqué·e ou non syndiqué·e, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnables à volonté (une journée minimum).

Dans le secteur associatif / privé, les salarié·e·s bénéficient des mêmes droits (12 jours de formation syndicale par an, qui s'appellent des « Congés pour Formation Économique, Sociale et Syndicale »), qu'ils soient syndiqué·e·s ou non.

Il faut déposer sa demande au minimum 30 jours (calendaires) avant le début du stage auprès de son employeur. Pour information, il n'est pas obligatoire de mettre l'intitulé de la formation : l'employeur·se n'est pas tenu d'être informé·e de son contenu.

→ Dans le secteur associatif / privé : l'employeur·se a 8 jours (calendaires) pour refuser la demande. Ce refus doit être argumenté et motivé pour des raisons de service, sinon, il sera considéré comme nul. L'absence de réponse de l'employeur·se 8 jours après le dépôt de la demande vaut pour accord.

→ Dans le public / l'éducation nationale : l'absence de réponse de l'administration à 15 jours du stage vaut pour accord.

Si vous souhaitez participer au stage, nous vous transmettrons un modèle de demande que vous pourrez renvoyer à votre supérieur·e : DASEN, rectrice, IEN, principal·e, proviseur·e, employeur.

VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX, avec vos expériences, vos idées, vos outils, vos doutes, vos questions...

SI VOUS ETES INTERESSE·E : PRE-INSCRIVEZ-VOUS sur le formulaire suivant :

<https://framaforms.org/inscription-stage-intersyndical-enfants-migrants-1720186159>

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter un des syndicats organisateurs en mettant en objet de votre mail « Formation enfants et jeunes migrants à l'école » :

* Pour l'éducation nationale : educ.38@cnt-f.org ; fsu38@fsu.fr ; isere@sudeducation.org

* Pour le travail social : sudct38@gresille.org ; sudsantesociaux38@gmail.com ;

syndicat.asso38@gresille.org

À très bientôt on espère,

L'intersyndicale Travail social / éducation « Enfants et jeunes migrant·e·s ».